



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 50070

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les conclusions du rapport d'information de la commission des affaires étrangères visant à insuffler une ambition francophone. Ce rapport d'information souligne que la langue française peut être une composante majeure du plurilinguisme mondial. En effet, le contexte géopolitique actuel est porteur d'un possible renouveau pour la francophonie à condition de s'unir autour de notre langue. Sans cette unité, un effacement progressif de la francophonie serait susceptible de se produire. Dans cette période charnière, l'auteur du rapport encourage les pouvoirs publics à renforcer l'aide à la scolarisation dans les pays où le français est la langue d'enseignement. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette proposition.

Texte de la réponse

La France a fait du soutien à l'éducation et à la formation des pays francophones un axe majeur de sa coopération. Ce soutien passe par notre opérateur, l'Agence française de Développement (AFD), qui a contribué depuis les années 2000 à hauteur de 1,2 milliards d'euros à des actions de fond dans le domaine éducatif (construction de bâtiments, équipements, appui à la formation des enseignants dans l'enseignement de base) dans les pays d'Afrique subsaharienne francophone, mais aussi par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La France a aussi joué un rôle moteur dans la création du Partenariat mondial pour l'éducation, dont la moitié des fonds a, jusqu'à présent, été allouée aux pays francophones. Ces dernières années, et dans le cadre du débat sur le futur agenda de l'éducation, la France a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la gestion des systèmes éducatifs. Via l'Agence française de Développement, nous appuyons deux pôles régionaux d'expertise situés à Dakar : le Pôle d'analyse sectorielle en éducation et le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC), rattaché à la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN). Le PASEC permet aux pays bénéficiaires de disposer de mesures fiables et comparables des performances des systèmes éducatifs, de former les cadres nationaux en charge de l'évaluation des compétences des élèves et de renforcer le pilotage des systèmes éducatifs en faveur de la qualité. Cette aide à la scolarisation passe aussi, en Afrique francophone, par la maîtrise de la langue d'enseignement. Pour aider nos partenaires africains à relever ce défi essentiel, nous avons mis en place une stratégie ambitieuse pour la formation professionnelle des enseignants de français, initiale et continue. La France consacre à cet effet des projets dans 7 pays d'Afrique sub-saharienne, pour un montant de 5,6 millions d'euros d'engagements, parallèlement au projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique » lancé le 20 mars 2014 par le ministre des affaires étrangères.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50070

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Francophonie

Ministère attributaire : Francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1498

Réponse publiée au JO le : [13 mai 2014](#), page 3861